

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Présents : Bernadette Malbec, Camille Rebollo, Pauline Laval, Marie-France Bouchon, Angéline Andral, Lucien Salvan, Christophe Vergnes, Francis Leybros, Julien Boemo, Olivier Loeuillet.

Absent excusée : Marie-France Bouchon donne procuration à Lucien SALVAN, Olivier Loeuillet.

Secrétaire de séance : Julien Boemo

Secrétaire de Mairie : Jocelyne Pivaudran

M. le Maire remercie les élus pour leur présence et leur implication dans l'action communale. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Délibération modificatrice budget commune 2020
- 2- Adhésion : Fondation du patrimoine, CAUE,
- 3- Désignation membres C.L.E.C.T
- 4- Organisation d'évènements
- 5- Désignation de représentants aux commissions CAUVALDOR
- 6- PLUI-H
- 7- Constitution commissions de contrôle liste électorale

Questions diverses

Organisation d'évènements
Bus transport scolaire
Remerciements famille Jallet

1- D2020_ 46 DM Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une anomalie doit être rectifiée par délibération modificatrice pour le budget 2020: Le virement à la section d'investissement (023) diffère du virement de la section de fonctionnement (021) : 023=7.815,59€ et 021=7.815,49€.

Pour régulariser cette situation est proposée :

Section d'investissement

- RI : 021 = +0.10€
- DI : 020 = +0.10€

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents le virement de crédit ci-dessus.

2- Adhésion : CAUE, Fondation du patrimoine, ,

Monsieur le Maire fait lecture des 4 missions fondamentales du CAUE –Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot, qui sont :

- Le conseil aux collectivités sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.
- Le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.
- L'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
- La formation des élus, des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. Le montant de la cotisation s'élève à 55€.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter cette éventuelle adhésion pour 2021.

Concernant la Fondation du Patrimoine qui a pour mission de trouver et de financer des projets du patrimoine le conseil municipal décide de reporter cette éventuelle adhésion pour 2021.

3- Désignation membres C.L.E.C.T

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPG/2018/16 en date du 27 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR), conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR n° 2020_07_27_016, en date du 27 juillet 2020 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit : un représentant par commune, plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée (population DGF) au-delà des premiers 1000,

Considérant qu'au vu de la population DGF 2020 de notre commune qui compte 254 habitants, le conseil municipal doit désigner 1 membre pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR,

Vu la candidature de Monsieur Jean-François PONCELET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour , 0 voix Contre et 0 Abstention des membres présents ou représentés décide de désigner : Monsieur Jean-François PONCELET

pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

de dire qu'au vu de ces désignations, le Président de la communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT,

de dire que lors de sa première réunion, la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président.

4- Organisation d'évènements

Suite à une nouvelle demande de la Préfecture il est devenu obligatoire de faire une déclaration en préfecture pour l'organisation d'une manifestation de plus de dix personnes sur la voir publique. Un dossier devra être remis à la mairie.

5- Désignation de représentants aux commissions CAUVALDOR

Les élus se répartissent pour les différentes commissions de CAUVALDOR.

6- PLUI-H

Suite à la réunion avec l'ADS on ne peu que constater qu'il y a peu de terrains à vendre sur Calès. L'ADS est peu à l'écoute des problèmes propre à Calès. C'est une commune ou le mitage est conséquent avec une interdiction de bâtir sur les crêtes. Il faudrait à la fois que les propriétaires vendent des terrains et garder des terres agricoles.

C'est un dossier important pour gérer au mieux l'avenir de la commune.

7 - Constitution commissions de contrôle liste électorale

La loi N°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électorale unique et permanent (REU).

Une commission doit être élue.

Est désigné comme conseiller municipal Bernadette MALBEC, comme suppléant Christophe VERGNES ;

Est proposé comme délégué de l'administration Julien GRIMAUX comme suppléant Marie-Noëlle PONCELET.

Est proposé comme délégué du tribunal judiciaire FIEVET Raphaël comme suppléant Christian BOUCHON.

Questions diverses

La famille de M. Pascal JALLET a été touchée et remercie les élus pour la gerbe témoignant l'attachement de M. Pascal JALLET à la commune de Calès.

M. le Maire indique que les questions concernant le transport scolaire sont à l'étude : les modifications pour les horaires de transports sont en cours pour l'accompagnateur la proposition de parents d'élèves a été rejetée. Les communes sont à la recherche d'autres solutions.

Marie-France PINCON a demandé si le meuble dans le garage jouxtant la commune pourrait servir de boîte à livres. Il serait placé sous l'abri bus. Cette idée est adoptée à l'unanimité.

Le département a proposé l'installation d'une borne Wi Fi coût de l'abonnement 263€. L'utilité d'une borne ne se justifiant pas est refusée.

Une séance de ciné étoile aura lieu le 4 septembre.

Le parc régional souhaite organisée une veillée concernant la laine le 20/11/2020 à 20h30.

Fête du mai : tradition forte pour les habitants du sud-ouest, M. le Maire propose de poser des plaques au domicile de chaque élu, un apéritif est prévu le samedi 12 septembre après la pose du mai place du couderc.

M. le Maire remercie l'équipe qui s'occupe du site internet, il manque quelques photos.

Il faudrait vérifier le niveau de la cuve à gaz.

Le bras de la croix ?? est cassé il faudra trouver comment le réparer ou le changer.

Il faudrait réfléchir au parking du foyer rural pour mieux l'organiser.

Fin de la séance à 22h00

Le Maire de Calès

J.F. Poncelet